

FACTURATION : Une facture annuelle regroupant les différentes prestations souscrites est adressée par mail fin septembre. Une facture de régularisation est envoyée en cours d'année en cas de modification (augmentation ou diminution des prestations souscrites).

MODALITES DE REGLEMENT : deux modalités de règlement sont proposées lors de l'inscription.

- Le paiement mensuel par prélèvement automatique (9 prélèvements identiques d'octobre à juin).
- Le paiement trimestriel par chèque ou espèces (40% le 5 octobre, 35% le 5 janvier et 25% le 5 avril).

Un échéancier est joint à la facture. Le chèque d'acompte émis lors de l'inscription est déduit de l'échéancier.

TARIFS : Les tarifs sont à consulter sur le site internet www.mongazon.org. La contribution des familles est destinée à couvrir les dépenses relevant du caractère propre de l'Etablissement. L'absence de paiement intégral dans le délai prévu entraînera de plein droit la facturation d'une pénalité à hauteur de 15 % de la somme impayée, avec un minimum de 30 euros. Les tarifs de restauration tiennent compte des dates de fin de cours et de stages.

RESTAURATION : Un badge d'accès est remis à chaque élève à la première inscription (cf paragraphe BADGE).

Choix du statut : En début d'année, après avoir pris connaissance de l'emploi du temps, une confirmation est demandée pour valider le statut à la restauration pour facturation annuel du forfait choisi : interne, externe ou ½ pensionnaire. Un changement est possible uniquement aux vacances de Noël ou de Pâques, sur demande par mail (compta@mongazon.org) deux semaines avant les vacances.

Repas occasionnels : Les élèves externes ou demi-pensionnaires peuvent déjeuner occasionnellement à la restauration en plus du forfait annuel, en approvisionnant leur badge sur la borne prévue à cet effet dans le hall du bâtiment administratif :

- Au self : prix du repas occasionnel : **7,80 € au collège - 8,45 € au lycée et à l'enseignement supérieur.**

OU - Au comptoir de restauration rapide « PRESTO » (uniquement pour les Lycéens et étudiants) : Le badge est débité du montant du plat choisi. Le compte DOIT être approvisionné préalablement pour pouvoir déjeuner.

BOURSIERS : En décembre, à réception de la notification, le montant annuel des Bourses Nationales est déduit de la facture globale. En cas de solde en votre faveur, un virement est effectué début juillet à réception du versement du 3ème tiers par l'Inspection Académique.

REDUCTIONS : La contribution des familles est due en totalité pour tous, aucune dispense ou réduction n'est accordée. En cas de départ anticipé volontaire, toute période scolaire commencée entre chaque période de vacances est due. Une réduction sur la demi-pension peut être accordée sur demande pour les absences justifiées à partir du 8ème jour consécutif d'école.

Une réduction de 10% sur l'internat est accordée à partir du 2ème enfant interne.

Départ de l'internat anticipé (sur demande écrite) :

- Pour les départs dès la 1ère ou 2ème semaine, l'acompte est conservé, le trimestre n'est pas facturé.
- Pour un départ de l'internat aux vacances de la Toussaint ou de Noël, l'hébergement est facturé au nombre de semaines de présence. Au-delà, le coût de l'hébergement est dû entièrement.

ÉTUDE - PHOTOCOPIES - CASIER - BADGES - LIVRES – DIVERS (* Montant facturé en début ou en cours d'année)

ÉTUDE* : Au collège uniquement, une étude est proposée après les cours entre 17h15 et 18h30 (18h00 le vendredi) au tarif de **98,00 € par semestre**, goûter compris.

PHOTOCOPIES* : Au collège uniquement, des cartes de photocopies sont proposées au CDI, au tarif de **3,30 €** les 50 unités et **4,70 €** les 100 unités.

CASIER * : Des casiers individuels sont mis à disposition des élèves - location annuelle de **24 €**.

BADGE* : Un badge d'accès est remis à chaque élève lors de sa première inscription et est valable pendant toute la scolarité à MONGAZON. Il faut donc **le conserver**. En cas de perte ou de détérioration, un nouveau badge sera facturé **7,50 €**.

FORMATION PSC1* : En 3ème uniquement, le forfait « PSC1 » est une participation de **30 €** à la journée formation obligatoire de Prévention et Secours Civique de niveau 1 organisée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du 49.

FORFAIT ACTIVITES CULTURELLE* : Le forfait « Activités Culturelles » (montant annuel : **180 €** au collège et **50 €** à l'enseignement supérieur) sert à couvrir projets spécifiques obligatoires par niveau : théâtre, cinéma, exposition, visite de musée, sorties scolaires, transports, nuitées, intervenant extérieur, conférencier... Le montant est calculé au plus juste par année.

FORFAIT ACTIVITES DE LOISIRS INTERNAT* : Le forfait « Activités de loisirs internat » (**15 €** pour l'année) sert à couvrir les dépenses liées aux activités encadrées (fête de l'internat, Soirée cinéma, sortie patinoire...).

LIVRES* : Notre établissement fournit les manuels scolaires et les CD. La dégradation ou usure anormale d'un livre est facturée, en fin d'année scolaire, **5 €** par stade de dégradation, jusqu'à un maximum de **10 €** (si le livre est réutilisable). Un livre perdu ou non réutilisable est facturé **15 €**. Un CD perdu est facturé **5 €**.

APEL* : La cotisation à l'APEL de MONGAZON est de **8 €** et la cotisation à l'APEL Nationale est de **18 €**.